



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION N°2022-031
DOMAINE DE LA DECISION : 7.5 Subventions
Demande de subvention auprès du Département pour l'aménagement de la rue de Quillien

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégations au Maire, et notamment son alinéa 26,
Vu la décision du Maire n° 2022-024 en date du 5 octobre 2022 relative à l'attribution du marché de voirie pour la rue de Quillien,
Considérant le projet d'aménagement de la voirie de la rue de Quillien,
Considérant que la rue de Quillien est une portion de la Route Départementale 16,
Considérant que le Département participe au financement de la couche de roulement et confie à la Commune l'entretien de ces nouveaux aménagements sur routes départementales par le biais d'une convention de gestion et d'entretien entre le Département et la Commune,

DECIDE

Article 1 : De solliciter le Département pour qu'il participe aux travaux de réalisation de la couche de roulement de la chaussée et reprise de la structure sur la RD 16.

Article 2 : D'approuver la convention de gestion et d'entretien avec le Département à intervenir.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 4 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 5 : La Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire de Quimperlé sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 5 décembre 2022,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.